



Gérard Arnold et Sylvestre Huet (dir.)

Le journalisme scientifique dans les controverses

CNRS Éditions

Lancer l'alerte

Gérard BAPT

DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.24216
Éditeur : CNRS Éditions
Lieu d'édition : CNRS Éditions
Année d'édition : 2014
Date de mise en ligne : 16 juillet 2019
Collection : Sociologie
ISBN électronique : 9782271130181



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BAPT, Gérard. *Lancer l'alerte* In : *Le journalisme scientifique dans les controverses* [en ligne]. Paris : CNRS Éditions, 2014 (généré le 26 septembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editions-cnrs/24216>>. ISBN : 9782271130181. DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.24216.

LANCER L'ALERTE

GÉRARD BAPT

Député, membre de l'OPECST

Ce n'est pas la presse qui m'a fait transmettre l'alerte sur le bisphénol A, mais une rencontre avec Ana Soto, biologiste américaine qui travaille beaucoup sur la souris et qui a montré des effets de faibles doses sur des rates gestantes, et aussi que ces effets se transmettent de génération en génération. On sait à présent que pour le distillbène, dont la formule est proche de celle du bisphénol A, les effets sur les troubles de l'appareil reproducteur, sur le risque de cancer chez les filles et sur les effets neuropsychiques chez les deux sexes se retrouvent à la troisième génération. Les effets constatés sur les animaux se retrouvent donc chez l'homme, pour lequel il n'est possible de mener des expérimentations qu'à l'échelle de la cellule.

Quant à l'affaire du Médiator, c'est en lisant dans la presse une interview d'Hélène Frachon après la censure de son livre *Médiator 150 mg. Combien de morts ?* (2010) que j'ai été amené à appeler la rédaction pour obtenir ses coordonnées. Les façons d'être saisi d'un sujet peuvent donc varier. Certes, des journaux, dont *La Recherche*, avaient déjà titré sur l'Appel de Vienne, puis sur l'Appel de Paris. Mais pour créer une alerte politique, il faut sensibiliser quelques relayeurs d'alerte.

Par ailleurs, il faut ensuite supporter la controverse politique. Je me rappelle avoir croisé mon collègue Bernard Accoyer, qui s'est alarmé de la déposition de mon projet de loi lui apparaissant comme

menaçant des emplois en France. Cette controverse existe aussi au sein de l'OPECST sur les pesticides, après la remise du rapport Gatignon-Letienne, qui est très contestable : le groupe Santé et Environnement de l'Assemblée nationale va organiser en janvier 2014 un colloque sur le thème « Pesticides, biodiversité et santé » pour rétablir la réalité de l'alerte sur cette question¹.

Dans la controverse politique, il faut pouvoir s'appuyer sur des faits scientifiques bien établis et sur des effets sanitaires avérés, et non sur de simples risques. Cette controverse existe aussi avec nos collègues du groupe des Verts, qui pratiquent le principe de précaution plus en avance que d'autres groupes, et, par ailleurs, à travers la résistance aux lobbies et aux intérêts industriels immédiats.

Les alertes sur le bisphénol A ont été nombreuses. J'ai été le premier maire à interdire la vente de biberons contenant du bisphénol dans ma commune. Il existe donc de multiples possibilités politiques en dehors de la législation elle-même, qui permettent de s'appuyer beaucoup plus aisément sur la presse nationale. Or, rares sont les organes de presse grand public disposant de journalistes spécialisés en sciences. Il faut donc souvent tout réexpliquer depuis le début à de nombreux journalistes non spécialisés. En dehors du *Monde* et du *Figaro*, ces journalistes spécialistes n'existent pas – ou sont rares, chez *Libération* par exemple.

« Dans la controverse politique, il faut pouvoir s'appuyer sur des faits scientifiques [...], et non sur de simples risques. »

De nouveaux éléments d'alerte montent sur les pesticides. Il existe une cohorte dite Pelagie chez les femmes parturientes en Bretagne, qui montrent que les traces d'une vingtaine de pesticides se retrouvent à des doses très faibles dans le sang des cordons ombilicaux – dont l'atrazine dans 5 % des cas : elle est pourtant interdite depuis 2003. Les effets cocktails de ces éléments sont inconnus et les perturbateurs endocriniens peuvent de toute façon agir à faibles doses, la hausse des doses pouvant conduire à la disparition des effets (effets paradoxaux). Ces éléments complexes bousculent l'action politique dont le temps est très court et qui doit pouvoir s'appuyer sur des groupes d'étude et sur des structures telles que l'OPECST, qui regroupe des parlementaires attachés au suivi de ces questions.

¹ « Pesticides, Santé et biodiversité », colloque du 30 janvier 2014, Paris, Assemblée nationale.

Perturbateurs endocriniens : Bruxelles se déchire

La définition de ces molécules dangereuses et très répandues oppose deux directions de la Commission

Remontant à un groupe d'experts aura été scruté avec autant d'attention. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a discrètement publié sur son site Internet, le 3 décembre, la composition d'un panel de scientifiques dont la tâche délicate sera de rendre, en mars 2013, un rapport sur les perturbateurs endocriniens. Ces substances chimiques (bisphénol A, phtalates, pesticides, etc.) sont soupçonnées d'être la cause majeure dans la recrudescence de certains troubles (infertilité, cancers hormono-dépendants, obésité, etc.) et sont au centre d'une attention grandissante.

Si l'affaire est sensible, c'est qu'elle a tous les traits d'une bataille bruxelloise, engagée entre la direction générale chargée de l'environnement (« DG Environnement ») d'une part, et son homologue chargée de la santé du consommateur (« DG Sanco ») de l'autre. C'est en effet cette dernière qui a saisi l'EFSA, en octobre, d'un rapport sur le sujet. La DG Environnement avait, fin 2011, confié une tâche semblable à un groupe de scientifiques conduits par Andreas Kortenkamp, professeur à l'université Brunel de Londres, tâche dont il s'était acquitté avec la publication, en janvier, du « rapport Kortenkamp ».

La saisine de l'EFSA par la DG Sanco avait soulevé l'inquiétude des organisations non gouvernementales (ONG). Une vingtaine d'entre elles ont adressé début octobre un courrier de protestations à la Commission européenne. « Il y a de très grands risques que les experts qui se pencheront sur la question des perturbateurs endocriniens soient de mêche avec l'industrie qui n'a pas intérêt à ce que soit retenue une définition large des perturbateurs endocriniens », n'avait pas hésité à déclarer, de son côté, la députée européenne Michèle Rivasi (EELV).

De fait, la principale mission des dix-huit experts nommés par l'agence européenne basée à Parme (Italie) sera de fournir les critères qui permettront de ranger – ou non – les molécules chimiques de synthèse en circulation dans la



catégorie de perturbateurs du système hormonal – ce qui les soumettra de facto à une réglementation spécifique.

Qui sont les dix-huit scientifiques choisis par l'EFSA ? Les responsables de l'agence assurent

Parmi les dix-huit scientifiques choisis par l'EFSA, huit ont déclaré des liens d'intérêt avec des industriels

avoir choisis des experts reconnus, dont les compétences recouvrent l'ensemble des domaines qui doivent être abordés dans le rapport demandé par la DG Sanco.

Les ONG, de même que de nom-

breux chercheurs engagés dans le débat, ne partagent pas ce point de vue. Le Pesticide Action Network (PAN) a passé au crible les publications des membres du groupe de travail de l'EFSA et en tire de cinglantes conclusions. « Seuls trois des experts sur les dix-huit choisis ont une expérience scientifique sur la question du système endocrinien », dit Hans Muellerman, porte-parole de PAN-Europe. Onze n'ont aucune expérience d'aucune sorte dans ce domaine.

Sur les dix-huit scientifiques choisis, quinze sont décrits par l'ONG comme « non-actifs » – c'est-à-dire ayant publié moins d'un article de recherche par an ou cours des cinq dernières années. En outre, huit des scientifiques sélectionnés ont déclaré des liens d'intérêt récents ou en cours avec des industriels – en particulier à

travers l'International Life Science Institute, une organisation de lobbying scientifique fondée par les principaux acteurs de la chimie, de la pharmacie, de l'agroalimentaire et de l'agrochimie.

De son côté, Lisette van Vliet, conseillère scientifique de Health and Environment Alliance, remarque que « trois des experts choisis par l'EFSA appartiennent aux agences nationales [de sécurité sanitaire] allemande [BfR] ou britannique [HSE] ». Or ces dernières ont déjà adopté, en 2011, une position commune sur la définition des perturbateurs endocriniens, jugée laxiste et trop peu protectrice de par de nombreux spécialistes.

« L'approche privilégiée par les agences britannique et allemande repose sur l'évaluation du potentiel des différents perturbateurs endocriniens. C'est à mon avis une

approche qui est arbitraire, non justifiée scientifiquement et qui n'est pas suffisamment protectrice, estime ainsi le professeur Andreas Kortenkamp, principal auteur du rapport commandé par la DG Environnement. De notre côté, nous avons adopté une approche plus flexible et plus protectrice, qui prend en compte l'irréversibilité des effets de certaines substances. En mai dernier, l'agence française [Anses, pour Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail] s'est rapprochée des points de vue allemands et britanniques, ce que je regrette énormément. »

Marc Mortureux, directeur général de l'Anses, estime pour sa part que la position prise par son agence est « médiane ».

Dans ce dossier très technique aux implications économiques et

La France veut agir dans le secteur des jouets

Intervenant, lundi 10 décembre, lors de l'ouverture d'un colloque organisé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, la ministre de l'écologie, Delphine Batho, s'est déclarée décidée à « diminuer l'exposition aux perturbateurs endocriniens ».

Après le vote récent, au Parlement, d'une limitation de l'usage du bisphénol A, la ministre entend proposer l'interdiction dans l'Union européenne des jouets destinés aux enfants de moins de 14 ans et articles de puériculture contenant ces substances.

« Notre objectif est de diminuer autant que possible l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens pour nous préserver de leurs impacts sanitaires et environnementaux », a souligné M^{me} Batho.

sanitaires considérables, les soupçons d'ingérence industrielle sont fréquents. « L'Agence britannique a partiellement justifié sa position par les effets limités de la mission qui aurait une classification plus large des perturbateurs endocriniens, mais elle ne devrait pas se préoccuper des implications commerciales de ses opinions scientifiques », estime M. Kortenkamp. Ce faisant, elle ne remplit pas sa mission qui est de protéger notre santé, pas de préserver les intérêts des industriels.

Le groupe de travail de l'EFSA va-t-il pencher du côté des agences britannique et allemande ? Catherine Geslin-Lanselle, directrice de l'agence européenne, veut retenir la portée du rapport qui sera rendu en mars 2013. « Nous devons répondre à trois questions : sur la définition des perturbateurs endocriniens, sur celle d'un effet négatif sur la capacité des tests toxicologiques actuels à les évaluer, indique-t-elle. Nous n'allons pas tout reprendre à zéro. »

PAUL BENKIMOUN ET STÉPHANE FOUCART

Le troublant parcours d'un toxicologue suisse

Selon des documents obtenus par la journaliste indépendante et documentariste Stéphane Horel, publiés mardi 11 décembre sur son site Web (www.stephanehorel.fr), l'un des membres du groupe de travail réuni par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur les perturbateurs endocriniens a été, par le passé, en lien

étroit avec l'industrie du tabac. Le toxicologue Josef Schlatter, aujourd'hui retraité de l'Office fédéral suisse de la santé publique, membre du comité scientifique de l'EFSA, a bénéficié de subventions de chercheurs entre 1972 et 1985, utilisés pour financer ses recherches, pour des sommes de l'ordre de 300 000 dollars (230 660 euros au cours actuel).

L'un des documents mis au jour par Stéphane Horel relate une réunion de l'Association suisse des fabricants de cigarettes, en 1983, au cours de laquelle est évoquée la demande faite à M. Schlatter d'« écrire une revue [une synthèse des connaissances] sur le tabagisme dans les lieux publics qui devra être publiée dans une revue scientifique de haute tenue ».

Un autre mémoire, daté de 1984, précise que l'étude sur le tabagisme passif menée par M. Schlatter aura pour but d'être « utilisée comme source d'arguments pour des articles de presse vulgarisés ».

Nombreuses collaborations
La présence de M. Schlatter à des réunions des industriels du tabac est attestée jusqu'en novembre 1985. Moins de cinq ans plus tard, le toxicologue suisse occupe un poste à l'Office fédéral suisse de la santé publique, où il est chargé d'un dossier crucial pour les cigarettiers : l'autorisation de nouveaux additifs dans le tabac.

Aujourd'hui, Josef Schlatter – qui n'a pas donné suite aux sollicitations du Monde – est seulement tenu de déclarer ses collaborations avec l'industrie dans les cinq années écoulées. Celles-ci sont au demeurant nombreuses et concernent principalement l'International Life Science Institute, une organisation de lobbying scientifique fondée par un grand nombre d'entreprises.

P. BE. ET S. FO.

La doctrine de l'autorité européenne de sécurité sanitaire est de plus en plus isolée

LA SCIENCE, dit-on, est un sport de contact. Alexandre Feigenbaum en a fait l'amère expérience. Directeur de l'unité « Ingrédients et emballages alimentaires » de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA), ce chimiste français, ancien chercheur à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), représentait l'agence européenne à un colloque international tenu en septembre à Berlin, qui a réuni quelque 200 scientifiques sur le thème des perturbateurs endocriniens.

M. Feigenbaum était venu présenter la position de l'EFSA sur la question des effets produits à très faibles doses par ces substances chimiques qui interfèrent avec le système hormonal. Après sa présentation, « il a été durement interpellé et n'a pas pu répondre aux questions qui lui étaient posées », raconte le biologiste américain Frederick vom Saal (professeur à l'université du Missouri), invité à donner une conférence au cours du même colloque. La position officielle de l'EFSA est que ces effets à faible dose des perturbateurs endocriniens ne sont pas avérés.

« Il lui a été vivement demandé pourquoi l'EFSA ne parvient pas aux mêmes conclusions que l'Agence de sécurité sanitaire française », le National Toxicology Program américain, en regardant les mêmes données, raconte

une participante. Quelqu'un a publiquement suggéré que c'était parce que l'EFSA n'arrivait pas à gérer ses conflits d'intérêts... L'ambiance était assez intense. » Selon nos informations, les organisateurs du colloque ont bouleversé le programme des interventions à la demande du scientifique français, pour lui offrir la possibilité

La mise en doute des effets de certaines substances chimiques à faibles doses ulcère littéralement les endocrinologues

d'une allocution en forme de réponse, attestant de la probité et de la compétence des experts de l'EFSA. A travers le service de presse de l'agence européenne, M. Feigenbaum assure pour sa part avoir eu des « retours très positifs » après sa présentation.

Outre ses fonctions de chercheur à l'INRA et d'expert « e » matériaux au contact des aliments » auprès de l'ancienne Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afsa), il confirme avoir été conseiller scientifique de Tupperware pendant douze ans. Il a aussi conseillé la firme Coffresco, une autre société d'emballage,

pendant trois ans... Il assure avoir interrompu ces collaborations en 2007, son entrée à l'EFSA, mais sa déclaration d'intérêts n'est pas rendue publique sur le site de l'agence européenne.

Sur le dossier des perturbateurs endocriniens, celle-ci est de plus en plus isolée. Un autre participant au colloque de Berlin confirme que la position du représentant de l'EFSA était « très marginale ». Un système de vote électronique avait été mis en place par les organisateurs de la manifestation, afin de mesurer le niveau d'adhésion des scientifiques participants à l'idée que certaines substances chimiques puissent agir sous les niveaux conventionnels d'activité. Les résultats n'en sont pas encore publics.

La mise en doute de ces effets aux faibles doses ulcère littéralement les endocrinologues. « L'EFSA ignore volontairement des milliers d'études et des décennies de recherche en endocrinologie », tempère M. vom Saal, une figure de l'endocrinologie américaine, l'aï evoqué la position de l'EFSA au cours d'une réunion de l'Endocrine Society [qui rassemble 15 000 scientifiques] : c'était comme annoncer à un congrès d'astrophysique que le reste des gens pour croire que la Terre est plate et qu'il est au centre de l'univers... »

P. BE. ET S. FO.